

CONVENTION N°123524 DU 10/09/2024

Proposition valable trois mois
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)

Numéro de déclaration : 11921576392 (92)
Siret : 785 388 687 00044

Mairie de Corbas
Place Charles Jocteur
69960 Corbas

LIBELLÉ

DÉTAIL CONVENTION

- FORMATION :** Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)
- RÉGLEMENTATION :** Arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- PROGRAMME :** Cf. pièce-jointe ;
- FORMATEUR :** Formateur de la Protection Civile titulaire du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (ou équivalent), à jour de formation continue ;
- DIPLÔME :** Ce certificat de compétences est délivré aux personnes qui ont : - participé à toutes les phases de la formation ; - fait réaliser ou réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ; - participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application ;
- SESSION :** Une session
- PRÉ-REQUIS :** Néant ;
- LIEU :** Place Charles Jocteur - 69960 - Corbas ;
- DURÉE :** 7 heures minimum de face à face pédagogique, en présentiel ;
- DATES / HORAIRES :** Le 26/11/2024 de 08:30 à 16:40 avec une pause méridienne d'une heure.
- TARIF :** 660,00€

TOTAL :

660,00€

MONTANT EXONÉRÉ DE TVA (ARTICLE 211-4-4.A DU CGI), INCLUANT LA FOURNITURE D'UN LIVRET DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE. CONDITIONS D'ANNULATION : SE REPORTER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.

FAIT À VENISSIEUX, LE 10/09/2024, EN UN EXEMPLAIRE POUR CHACUNE DES PARTIES.

PROTECTION CIVILE
FRANÇOIS RICHEZ



PROTECTION CIVILE PROTECTION
CIVILE DU RHÔNE

JANIN THOMAS

Protection Civile du Rhône
158 Avenue Francis de Pressensé
69200 VENISSIEUX

 PROTECTION CIVILE
AIDER - SECOURIR - FORMER

Pascal ROUSTAN
Directeur Départemental de la Formation

POUR LE DEMANDEUR,
DATE, SIGNATURE, CACHET

FORMATION TOUS PUBLICS

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Formation initiale présentielle ou hybride, formation continue.

 7 heures

 PSC1



OBJECTIFS :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté.
- Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne.

- AU PROGRAMME

- Malaise : alerte des secours
- Plaie, protection
- Brûlure
- Traumatisme
- Hémorragie externe
- Obstruction des voies aériennes
- Perte de connaissance : dégagements d'urgence
- Arrêt cardiaque
- Alerte aux populations et protection du citoyen

- MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Remue-méninges
- L'étude de cas d'amorçage
- L'exposé
- Les démonstrations pratiques
- L'atelier d'apprentissage du geste et du matériel
- Le cas concret

- CERTIFICATION

Votre formation est sanctionnée par un Certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile ».

L'obtention de ce certificat est nécessaire pour certains métiers : professeur des écoles, taxis, VTC...

- INFORMATIONS PRATIQUES

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 069-216902734-20241018-VILLE_2024DC267-AU



Participation

Jusqu'à 10 personnes pour 1 formateur



Durée

Présentiel : 7 heures

Hybride : 3 heures à distance et 4 heures en présentiel

FC : 3 heures minimum



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

8 jours minimum



Pré-requis

Âge minimum : 10 ans



Formation Continue

Non obligatoire mais vivement conseillée tous les trois ans



Qualifications des formateurs

Formateurs SST
PAE F PSC / PAE F PS



Textes officiels

Arrêté du 24/07/2011

Recommandations PSC1 DGSCGC
RIFC PSC1 FNPC



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contactez handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

- CONDITIONS DE VALIDATION

Le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les phases de la formation, réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage pratique et participé une fois au moins, comme sauveteur à une activité d'application.